



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

CDMG (2008) 43fin

8^{ème} CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE
DES MINISTRES RESPONSABLES
DES QUESTIONS DE MIGRATION

Kyiv, 4-5 septembre 2008

Migrations économiques: séjours courts

INTRODUCTION

i. La 8^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables des questions de migrations s'est tenue les 4-5 septembre 2008 à Kiev à l'invitation du

gouvernement ukrainien.

ii. La conférence a élu M Hryhory Nemyria, Vice premier ministre de l'Ukraine, président de la conférence.

iii. Ont assisté à la conférence les ministres des Etats membres ou leurs représentants¹, ainsi que leurs homologues du Saint Siège, du Bélarus, du Cap Verde, de l'Irak, du Kirghizstan, et du Nigeria.

Les représentants des instances équivalentes du Conseil de l'Europe ont aussi pris

DÉCLARATION FINALE

8^e CONFÉRENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE DES MINISTRES
EUROPÉENS RESPONSABLES DES QUESTIONS DE MIGRATIONS

~~LVIV, 4-5 septembre 2008~~

Nous, ministres des Etats membres du Conseil de l'Europe, responsables des questions de migrations,

RAPPELANT

~~La déclaration finale de la 7^e Conférence des ministres européens responsables des questions de migrations~~

Que les liens étroits entre migrations, cohésion sociale et développement supposent la mise en place par les Etats membres d'une approche cohérente, globale, intégrée et coordonnée qui respecte pleinement les droits humains, qui soit adaptée à l'Europe dans son ensemble, et qui comprenne la consultation et la coordination entre les instances locales, régionales et nationales, les acteurs responsables des différents domaines d'action, et toutes les autres parties prenantes concernées, notamment les

partenaires sociaux et la société civile ;

Que le Conseil de l'Europe et, en particulier, le Comité européen sur les migrations ont un rôle unique à jouer pour faire une synthèse de tout l'éventail d'expériences de migrations des pays d'accueil, de transit et d'origine avec la participation des divers exécutifs nationaux et locaux et organisations non gouvernementales intéressés par les questions liées aux migrations;

Que le Conseil de l'Europe a de ce fait la capacité de développer des politiques globales et cohérentes dans le domaine des migrations fondées sur les droits humains.

DONNONS NOTRE ACCORD ET NOUS ENGAGEONS À

Œuvrer de concert pour une gestion des migrations conformément aux principes et objectifs définis ci-dessous.

1. Démontrer et promouvoir les droits fondamentaux des migrants et des personnes

Le progrès économique et social dans les pays d'accueil, de transit et d'origine

Principes

11. Combattre plus efficacement la traite des êtres humains et les réseaux criminels qui encouragent les migrations irrégulières et profitent de la main-d'œuvre en situation irrégulière.

Intégration et réintégration des migrants et de leurs familles

Principe

12. Renforcer la cohésion sociale en améliorant l'intégration des migrants et des personnes issues de l'immigration et la réintégration des migrants qui retournent dans leur pays d'origine, notamment :

- (i) en encourageant l'interaction et le dialogue entre les migrants et les sociétés d'accueil ;
- (ii) en intégrant les migrants de manière à ce qu'ils valorisent leurs capacités dans les pays d'accueil et en renforçant leur engagement

10. Évaluer et mettre en œuvre des politiques pour contribuer à la réintégration

certaines groupes de migrants qui ne sont pas toujours couverts directement par les politiques d'intégration existantes, par exemple les migrants à court terme, les

20. Évaluer et mettre en œuvre des politiques pour contribuer à la réintégration

29. Soutenir les initiatives de co-développement par la collaboration entre tous les

intervenants intéressés dans les pays d'accueil et d'origine et par une plus grande

l'évaluation de ces initiatives.

30. Renforcer le rôle des diasporas de migrants en tant qu'acteurs du

34. Augmenter l'impact, sur le développement, des mesures spécifiques des différents ministères des pays d'accueil et d'origine en associant plus étroitement les politiques de développement, de migration, de co-développement et d'intégration.

35. Améliorer la compréhension des réalités sociales et économiques des migrations et l'impact des politiques aux niveaux national, régional et local

- en mettant en place des structures pour le suivi de la cohésion sociale et de l'intégration ;

B. Renforcer l'apport des migrants à leurs sociétés d'accueil et d'origine par des politiques destinées à reconnaître pleinement leurs compétences, à développer pleinement leurs capacités, à leur donner les moyens de s'épanouir et à les faire